Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 31 mars 2022

Le 31 mars 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
25 mars 2022

DATE D'AFFICHAGE
25 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme BLIN Christine, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. GISCLARD Stéphane, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, Mme PARANTHOINE Nina, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :
Mme BRION Anne a donné pouvoir à M. GISCLARD Stéphane,
M. MENUDIER Sébastien a donné pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel,
M. CHOMIENNE Matthieu a donné pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc,
M. BIGNAND Didier a donné pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :
Mme VILLENEUVE PINET Catherine, Mme JEGOU Stéphanie, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 006 / 2022 – 5.4
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Election d'un nouvel adjoint

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-7 et L.2122-7-2,
Vu la délibération du Conseil municipal DEL 25052020-02 en date du 25 mai 2020 fixant à cinq le nombre d'adjoints et faisant état de leur élection,
Vu l'arrêté municipal n°IVP 137 151 002/2021 portant délégation de fonctions à Monsieur CORLAY QUESTEL,
Vu la lettre de démission de Monsieur Sébastien CORLAY QUESTEL, 5ème Adjoint au Maire,
Vu l'acceptation de cette démission par Madame la Préfète,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire,
Considérant quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants

Décide

Article 1 : que l'Adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le sixième rang (cinquième Adjoint) ;

Article 2 : sous la présidence de Monsieur Sébastien MARAIS, Maire, de procéder à la désignation du cinquième Adjoint au scrutin secret à la majorité absolue :

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

1er tour du scrutin

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 20
c) Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls (art.L.66 du code électoral) 02
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) :..... 18
e) Majorité absolue : 10

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. ESPITALIER David	19	dix-neuf

Proclame

Monsieur ESPITALIER David, est élu à la majorité absolue cinquième Adjoint. Est fait procéder à son installation immédiate.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 01 avril 2022

Le Maire,
Sébastien MARAIS

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 31 mars 2022

Le 31 mars 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
25 mars 2022

DATE D'AFFICHAGE
25 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme BLIN Christine, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. GISCLARD Stéphane, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, Mme PARANTHOINE Nina, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :
Mme BRION Anne a donné pouvoir à M. GISCLARD Stéphane,
M. MENUDIER Sébastien a donné pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel,
M. CHOMIENNE Matthieu a donné pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc,
M. BIGNAND Didier a donné pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :
Mme VILLENEUVE PINET Catherine, Mme JEGOU Stéphanie, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 007 / 2022 – 5.4
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Prise en compte de la démission d'une conseillère municipale

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-4,
Vu le Code électoral et notamment son article 270,
Vu la lettre de démission du 28 janvier 2022 de Madame Stéphanie JÉGOU, conseillère municipale,
Considérant que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est Madame Bénédicte PERRETIER,
Vu les votes : POUR : 18, CONTRE 0, ABSTENTION 2

Décide

Article 1 : de prendre acte de l'intégration de Madame Bénédicte PERRETIER, suivant l'ordre de la liste.

Article 2 : de prendre acte de la modification du tableau du Conseil municipal.

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 01 avril 2022

MAIRIE DE LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE (I-et-L)

Le Maire,
Sébastien MARAIS

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 31 mars 2022

Le 31 mars 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
25 mars 2022

DATE D'AFFICHAGE
25 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme BLIN Christine, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. GISCLARD Stéphane, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, Mme PARANTHOINE Nina, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :
Mme BRION Anne a donné pouvoir à M. GISCLARD Stéphane,
M. MENUDIER Sébastien a donné pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel,
M. CHOMIENNE Matthieu a donné pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc,
M. BIGNAND Didier a donné pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :
Mme VILLENEUVE PINET Catherine, Mme JEGOU Stéphanie, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 008 / 2022 – 7.1
FINANCES : Approbation du Compte de Gestion 2021 du Trésorier

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu la Commission Finances du 23 mars 2022,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2

Décide

Article 1 : de déclarer le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier : *« visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. »*

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 01 avril 2022

Le Maire,
Sébastien MARAIS

MAIRIE DE LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE (I-et-L)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 31 mars 2022

Le 31 mars 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
25 mars 2022

DATE D'AFFICHAGE
25 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme BLIN Christine, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. GISCLARD Stéphane, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, Mme PARANTHOINE Nina, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :
Mme BRION Anne a donné pouvoir à M. GISCLARD Stéphane,
M. MENUDIER Sébastien a donné pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel,
M. CHOMIENNE Matthieu a donné pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc,
M. BIGNAND Didier a donné pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :
Mme VILLENEUVE PINET Catherine, Mme JEGOU Stéphanie, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 009 / 2022 – 7.1
FINANCES : Vote du Compte Administratif 2021 de la Commune

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le Compte de Gestion 2021,
Vu la Commission Finances du 23 mars 2022,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2

(Monsieur Sébastien MARAIS, Maire, absent de la salle de conseil, ne prend pas part au vote)

Décide

Article 1 : sous la présidence de Monsieur Emmanuel FLEUREAU, 1er Adjoint au Maire, d'approuver le Compte Administratif 2021 de la commune qui peut se résumer ainsi :

Solde d'exécution de la section de fonctionnement	+ 1 281 383,91 €
Solde d'exécution de section d'investissement	+ 1 148 454,46 €
SOLDE D'EXECUTION	**+ 2 429 838,37 €**

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 01 avril 2022

Le Premier Adjoint au Maire,
Emmanuel FLEUREAU

MAIRIE DE LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE (I-et-L)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 31 mars 2022

Le 31 mars 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
25 mars 2022

DATE D'AFFICHAGE
25 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme BLIN Christine, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. GISCLARD Stéphane, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, Mme PARANTHOINE Nina, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :
Mme BRION Anne a donné pouvoir à M. GISCLARD Stéphane,
M. MENUDIER Sébastien a donné pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel,
M. CHOMIENNE Matthieu a donné pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc,
M. BIGNAND Didier a donné pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :
Mme VILLENEUVE PINET Catherine, Mme JEGOU Stéphanie, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 010 / 2022 – 7.1
FINANCES : Affectation des résultats du Compte Administratif 2021 de la Commune

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le Compte Administratif 2021,
Vu la Commission Finances du 23 mars 2023,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2

Décide

Article 1 : compte-tenu du financement des investissements sur l'année 2022, il est proposé de reprendre les résultats du Compte Administratif 2021 de la Commune vers le Budget Primitif 2022 de la manière suivante :

PROPOSITION : Affectation des résultats CA 2021	
compte 002 : Recettes de fonctionnement, excédent de fonctionnement reporté	**1 281 383,91 €**
compte 1068 : Recettes d'investissement, affectation excédent de fonctionnement capitalisé	**- €**
compte 001 : Recettes d'investissement, résultat d'investissement reporté	**1 148 454,46 €**

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 01 avril 2022

Le Maire,
Sébastien MARAIS

MAIRIE DE LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE * (I-et-L) *

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 31 mars 2022

Le 31 mars 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
25 mars 2022

DATE D'AFFICHAGE
25 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme BLIN Christine, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. GISCLARD Stéphane, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, Mme PARANTHOINE Nina, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :
Mme BRION Anne a donné pouvoir à M. GISCLARD Stéphane,
M. MENUDIER Sébastien a donné pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel,
M. CHOMIENNE Matthieu a donné pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc,
M. BIGNAND Didier a donné pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :
Mme VILLENEUVE PINET Catherine, Mme JEGOU Stéphanie, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 011 / 2022 – 7.2
FINANCES : Vote des taux d'impositions directes 2022

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu la Commission Finances du 23 mars 2022,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de fixer le taux des taxes directes locales qui seront applicables pour l'exercice 2022 comme suit :

	Taux 2022
Foncier sur les propriétés Bâties (TFPB)	23.51 % (taux communal 2020) + 16.48 % (taux départemental 2021) = 39.99 %
Foncier sur les propriétés Non Bâties (TFPNB)	65.37 %

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 01 avril 2022

Le Maire,
Sébastien MARAIS

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 31 mars 2022

Le 31 mars 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
25 mars 2022

DATE D'AFFICHAGE
25 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme BLIN Christine, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. GISCLARD Stéphane, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, Mme PARANTHOINE Nina, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :
Mme BRION Anne a donné pouvoir à M. GISCLARD Stéphane,
M. MENUDIER Sébastien a donné pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel,
M. CHOMIENNE Matthieu a donné pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc,
M. BIGNAND Didier a donné pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :
Mme VILLENEUVE PINET Catherine, Mme JEGOU Stéphanie, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 012 / 2022 – 7.1
FINANCES : Vote du Budget Primitif 2022 de la Commune

Le Conseil Municipal

Vu le retrait de Mme CERDAN Carole de la séance du Conseil municipal lors de l'annonce de ce point inscrit à l'ordre du jour,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu la Commission Finances du 23 mars 2022,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de voter le Budget Primitif 2022 de la Commune :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres,
- par opération et par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des opérations et chapitres.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Article 2 : d'adopter le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2022 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 850 042,91 €	3 850 042,91 €
Section d'investissement	4 745 054,11 €	4 745 054,11 €
TOTAL	8 595 097,02 €	8 595 097,02 €

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 01 avril 2022

Le Maire,
Sébastien MARAIS

MAIRIE DE LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE (I-et-L)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 31 mars 2022

Le 31 mars 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
25 mars 2022

DATE D'AFFICHAGE
25 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme BLIN Christine, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. GISCLARD Stéphane, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, Mme PARANTHOINE Nina, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :
Mme BRION Anne a donné pouvoir à M. GISCLARD Stéphane,
M. MENUDIER Sébastien a donné pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel,
M. CHOMIENNE Matthieu a donné pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc,
M. BIGNAND Didier a donné pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :
Mme VILLENEUVE PINET Catherine, Mme JEGOU Stéphanie, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 013 / 2022 – 7.5
FINANCES : Approbation d'une demande de subvention auprès de Tours Métropole Val de Loire pour l'acquisition d'un véhicule électrique

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L2331-5 à L2331-10 et L5217-8,
Vu la Commission Finances du 23 mars 2022,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 20, CONTRE 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de solliciter une subvention auprès de Tours Métropole Val de Loire pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour la somme de 5 000,00 € ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 01 avril 2022

Le Maire,
Sébastien MARAIS

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 31 mars 2022

Le 31 mars 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
25 mars 2022

DATE D'AFFICHAGE
25 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme BLIN Christine, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. GISCLARD Stéphane, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, Mme PARANTHOINE Nina, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :
Mme BRION Anne a donné pouvoir à M. GISCLARD Stéphane,
M. MENUDIER Sébastien a donné pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel,
M. CHOMIENNE Matthieu a donné pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc,
M. BIGNAND Didier a donné pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :
Mme VILLENEUVE PINET Catherine, Mme JEGOU Stéphanie, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 014 / 2022 – 7.5
FINANCES : Approbation d'une demande de subvention auprès du SIEIL pour l'acquisition d'un véhicule électrique

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2331-5 à L2331-10,
Vu la Commission Finances du 23 mars 2022,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION :0

Décide

Article 1 : de solliciter une subvention auprès du SIEIL pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour la somme de 3 500,00 € ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 01 avril 2022

Le Maire,
Sébastien MARAIS

MAIRIE DE LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE * (I-et-L) *

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 31 mars 2022

Le 31 mars 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
25 mars 2022

DATE D'AFFICHAGE
25 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 16

Présents :
M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme BLIN Christine, M. FOUCHE Philippe, M. JEANNIN Patrick, Mme LABOUE Florence, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. GISCLARD Stéphane, M. ESPITALIER David, Mme ALBERT Julie, Mme PARANTHOINE Nina, Mme DUBOURDIEU Catherine, Mme CERDAN Carole.

Pouvoirs :
Mme BRION Anne a donné pouvoir à M. GISCLARD Stéphane,
M. MENUDIER Sébastien a donné pouvoir à M. FLEUREAU Emmanuel,
M. CHOMIENNE Matthieu a donné pouvoir à M. BONTEMPS Jean-Luc,
M. BIGNAND Didier a donné pouvoir à Mme CERDAN Carole.

Absent excusé :
Mme VILLENEUVE PINET Catherine, Mme JEGOU Stéphanie, M. GAGNEUX David.

Secrétaire de séance : M. FOUCHE Philippe.

DEL 037 151 015 / 2022 – 7.5
COMMANDE PUBLIQUE : Groupement de commande pour des prestations de balayage mécanique – Approbation de la convention constitutive

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-1,
Vu le Code de la commande publique et notamment son article L2124-2,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'adhérer au groupement de commande entre les communes de Ballan-Miré, Chambray-lès-Tours, Druyes, Fondettes, La Membrolle-sur-Choisille, La Riche, Mettray, Notre Dame d'Oé, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Genouph, Saint-Pierre-des-Corps, Savonnières, Villandry et Tours Métropole Val de Loire concernant des prestations de balayage mécanique des voiries, pistes cyclables, trottoirs, places et parkings en agglomération et hors agglomération ;

Article 2 : d'accepter que Tours Métropole Val de Loire soit le coordonnateur du groupement de commande ;

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Article 3 : d'approuver la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commande, jointe en annexe ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 01 avril 2022

Le Maire,
Sébastien MARAIS

MAIRIE DE LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE * (I-et-L) *

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)